

2024

L'ESSENTIEL



JEAN-PAUL BOSLAND

PRÉSIDENT DE L'ŒUVRE DES PUPILLES

L'année 2024 a été une année de consolidation pour l'Œuvre des Pupilles, marquée par la stabilité de notre action, la mobilisation continue de nos soutiens, et un effort constant pour répondre avec justesse et réactivité aux besoins de nos bénéficiaires, comme nous le faisons depuis bientôt un siècle.

Nos pensées vont avant tout aux familles touchées par la perte d'un parent sapeur-pompier cette année. Leurs enfants viennent porter à 1755 le nombre d'orphelins pris en charge par notre association en 2024.

Dans un contexte économique souvent tendu pour les familles de sapeurs-pompiers amputées d'un parent, nous avons poursuivi notre engagement sans relâche : aides financières, accompagnement psychologique, soutien à l'insertion professionnelle, ou encore organisation de rassemblements et d'événements. Grâce à la générosité de nos donateurs, à l'engagement de nos partenaires et à la mobilisation de tout le réseau sapeur-pompier, nous avons pu maintenir un haut niveau de prestations pour les pupilles et les sapeurs-pompiers en difficulté.

Nous avons vécu des temps forts porteurs de sens : le rassemblement des pupilles majeurs dans le Tarn, des séjours solidaires et sportifs, des cérémonies d'hommage aux sapeurs-pompiers disparus, la traditionnelle remise des primes d'installation, ou encore un Noël des pupilles chaleureux et inoubliable à Paris. Tous ces moments traduisent notre volonté d'accompagner nos jeunes dans toutes les étapes de leur vie, avec bienveillance et détermination.

L'ODP peut également compter sur un tissu de soutiens solide. Les résultats de nos campagnes d'appels à dons sont encourageants, et des actions comme l'opération « Galettes pour l'ODP » rappellent la générosité et l'attachement profond du public pour leurs sapeurs-pompiers.

Cet Essentiel vous permettra de découvrir la diversité de nos actions, menées dans un souci constant de rigueur, de transparence et d'humanité. Au nom de l'ensemble des élus et des équipes de l'ODP, je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous nous accordez.

Bosland

Osez,
Donnez,
Partagez

NOS MISSIONS

L'ODP, association créée en 1926 et reconnue d'utilité publique depuis 1928, assure une protection matérielle et morale aux orphelins de sapeurs-pompiers (professionnels, volontaires et militaires) décédés en ou hors service commandé ainsi qu'à leur famille. L'ODP vient également en aide aux enfants du sapeur-pompier dont le conjoint (e) est décédé.

Dans le cadre du dispositif commun « Solidarités pompiers de France », mis en place conjointement avec la FNSPF et la MNSPF, l'Œuvre des pupilles soutient moralement et financièrement les sapeurs-pompiers et leur famille se trouvant en situation de précarité du fait d'un accident, d'une maladie, de la perte d'un emploi, etc.

EN 2024,
L'ODP PREND EN CHARGE

1755
orphelins de
sapeurs-pompiers

PROJETS / ÉVÉNEMENTS 2024



12 - 14 AVRIL

RASSEMBLEMENT PUPILLES MAJEURS

Nos pupilles se sont réunis au Garric lors d'un séjour organisé en lien avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Tarn. Ces rassemblements permettent d'ouvrir le dialogue dans un espace sain et convivial.

Le rassemblement a réuni 96 jeunes autour d'ateliers dédiés à leur bien-être et à leur avenir. Théâtre d'improvisation, méditation, hypnose ou encore prévention routière. Ces moments forts ont permis aux participants de se retrouver, d'échanger et de grandir ensemble. Le week-end s'est conclu sur une soirée festive autour du thème « Le rose à l'honneur », pleine de rires et d'émotions, avant que chacun ne rejoigne son département.

8-12 MAI

DÉFI PUPILLES MAJEURS

16 pupilles ont participé à un séjour dans les Pyrénées-Orientales, placé sous le signe du dépassement de soi : activité plongée, canyoning et VTT électrique dans une ambiance survoltée.

L'ODP tient à proposer des activités adaptées à chacun, et notamment aux pupilles majeurs qui apprécient les séjours proposant des activités plus intenses.



11 DÉCEMBRE

REMISE DU PRIX GIACCINTO ACCORNERO

Ce prix remercie depuis 2013 des actes de courage et de dévouement accomplis par des sapeurs-pompiers blessés ou décédés.

Prix remis sous l'égide de la Fondation de France à la Maison des Sapeurs-Pompiers de France, 3 familles de sapeurs-pompiers ont été honorées par un prix de 10.000€ par récipiendaire. La mémoire de leurs proches décédés a été honorée et chacun a pu mesurer le courage dont ils ont fait preuve.

14 JUILLET

RENCONTRES DES FAMILLES RÉCEMMENT ENDEUILLÉES

Les 3 familles ayant récemment perdu un parent sapeur-pompier ont été reçues à la Maison des sapeurs-pompiers de France, en présence des membres du Comité Exécutif de l'ODP, pour un temps d'échange privilégié. Elles ont pu rencontrer les équipes de l'association qui les accompagneront à l'avenir.

Elles ont ensuite été invitées dans les tribunes du défilé du 14 juillet pour un temps d'échange avec le Président de la République, avant d'être reçues dans les jardins du Ministère de l'intérieur.



4-5 JANVIER

NOËL DES PUPILLES

Plus de 250 bénéficiaires de l'ODP se sont réunis à Paris pour célébrer le traditionnel Noël des Pupilles. Entre spectacles, animations et passage du Père Noël, ce week-end festif a offert aux enfants et à leurs proches une parenthèse enchantée.

Parents et enfants issus de 74 familles ont été conviés à une représentation de « Spectaculaire! », le nouveau spectacle du Cirque d'Hiver Bouglione. Le lendemain matin, un brunch a rassemblé tout le monde dans une atmosphère chaleureuse. Les enfants ont participé à des ateliers créatifs : customisation de tote bags, bar à ongles et atelier maquillage, avant le passage du Père Noël qui est venu gâter les pupilles.

25 OCTOBRE

CÉRÉMONIE DES PRIMES D'INSTALLATION

Les 79 pupilles entrant dans la vie active ont reçu leur prime d'installation, leur permettant de lancer leurs projets personnels sereinement.

La traditionnelle cérémonie de remise des primes s'est tenue à l'Hôtel Marriott des Champs-Élysées et était animée cette année par Thomas Hugues. Les 40 pupilles présents ont rappelé leur parcours lors de leur passage sur scène pour un moment chargé en émotions.

L'ODP PEUT COMPTER SUR LE SOUTIEN DE SES MÉCÈNES

CARAC : L'ÉPARGNE AU SERVICE DES ORPHELINS DE SAPEURS-POMPIERS

Acteur reconnu sur le marché de l'épargne, de la prévoyance et de la retraite, la Carac est engagée depuis plus de 13 ans dans l'épargne solidaire. Elle propose une option solidaire sur certains types de contrats. Les souscripteurs peuvent faire un don de 1 % de leur versement en soutien à des associations reconnues d'utilité publique et partenaires, dont l'ODP.

Avec l'appui de son partenaire Tikehau qui propose des investissements solidaires, la Carac reconnaît l'engagement particulier des sapeurs-pompiers. Elle a levé plusieurs centaines de milliers d'euros en sa faveur depuis le lancement de ce partenariat.

L'ODP remercie l'ensemble de ses mécènes : Banque Française Mutualiste, GMF, SACEM, Artémis courtage, Kantar, Gelucal, Goldman Sachs, JC Decaux, Rostaing, Itinéo Voyages/Selectour, Pétrusse...

ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN EN 2024*

- Allocations trimestrielles
- Primes vacances & étrennes
- Premiers secours

3 086 750 €

- Prime d'installation & fin d'études

417 000 €

- Organisation séjours vacances

605 416 €

- Soutien psychologique

136 975 €

- Prime réussite diplôme

61 750 €

- Aide aux sapeurs-pompiers en difficulté (Dispositif Solidarité pompiers de France)

589 857 €

- Prime rentrée scolaire

420 350 €

- Dotation ordinateurs

219 715 €

- Organisation des rassemblements Parents et Pupilles Majeurs

170 089 €

- Aide à la scolarité

593 833 €

- Aide au permis de conduire

239 886 €

- Prise en charge mutuelle santé

194 910 €

- Création d'entreprise

82 000 €

- Aide au passage du BAFA

9 497 €

- Frais formation professionnelle pupilles et parents

27 390 €

* liste des allocations, primes et prestations non exhaustive

NOS BÉNÉFICIAIRES

- **Les orphelins de sapeurs-pompiers, ou d'un parent conjoint de sapeur-pompier,** sans distinction de grade ou de statut (volontaires, professionnels, militaires) décédés en et hors service commandé

NOS VALEURS

Nous tentons de transmettre toutes ces valeurs dans chacune des actions que nous menons au quotidien.



- **Les sapeurs-pompiers en difficulté** et leur famille.

LES MEMBRES d'une grande famille solidaire

29 MEMBRES composent le Conseil d'administration

Ils définissent les choix stratégiques de l'association et arrêtent le budget et les comptes.

101 UNIONS DÉPARTEMENTALES leurs présidents et leurs délégués solidarités

Ils constituent le lien indéfectible entre les familles et le siège de l'ODP sur le territoire national.

38 000 DONATEURS partout en France

Ils permettent la réalisation de nos actions au quotidien en faveur de nos bénéficiaires.

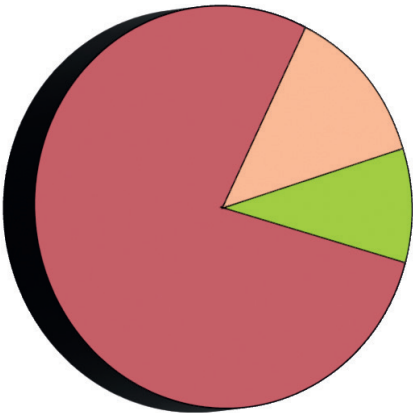
NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Pour financer l'ensemble de ses actions, l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France s'appuie essentiellement sur la générosité du public (dons et libéralités) et sur celle des sapeurs-pompiers. L'ODP bénéficie également de subventions récurrentes comme celle du ministère de l'Intérieur, de collectivités locales, de services d'incendie et de secours ou encore de financements privés (mécénat d'entreprise).

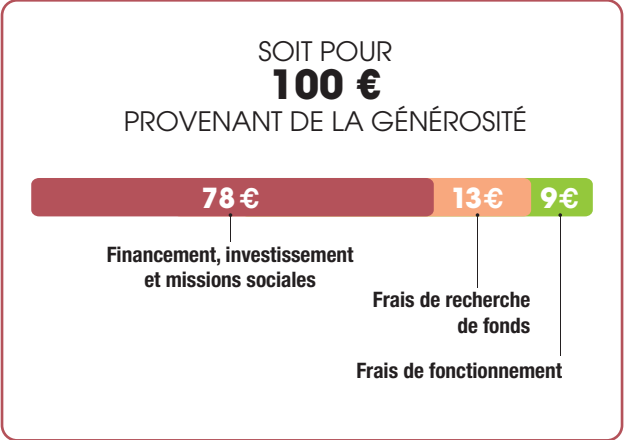
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Produits et charges par origine et destination	Exercice 2024		Exercice 2023	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
1. Produits liés à la générosité du public	8 105 707 €	8 105 707 €	6 768 859 €	6 768 859 €
2. Produits non liés à la générosité du public (Contributions des sapeurs-pompiers)	1 905 232 €		2 015 413 €	
3. Subventions et autres financements privés	587 934 €		645 389 €	
4. Autres produits non liés à la générosité du public	509 176 €		581 850 €	
5. Reprises sur provisions et dépréciations	58 166 €		400 623 €	
6. Utilisations des fonds dédiés antérieurs liés aux legs	3 071 220 €	3 071 220 €	1 475 423 €	1 475 423 €
TOTAL	14 237 435 €	11 176 927 €	11 887 556 €	8 244 282 €
Charges par destination				
1. Missions sociales	8 814 883 €	6 909 561 €	8 662 342 €	4 171 565 €
2. Frais de recherche de fonds	1 112 032 €	1 112 032 €	1 172 502 €	1 172 502 €
3. Frais de fonctionnement	1 027 471 €	823 257 €	985 788 €	684 228 €
4. Dotations aux provisions et dépréciations	272 613 €		13 830 €	
5. Reports en fonds dédiés de l'exercice liés aux legs	1 126 142 €	1 126 142 €	2 207 004 €	2 207 004 €
TOTAL	12 353 141 €	9 970 992 €	13 041 466 €	8 235 299 €
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 884 294 €		-1 153 910 €	

COMMENT ONT ÉTÉ UTILISÉES LES RESSOURCES DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN 2024*



- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS13 %
- FRAIS DE FONCTIONNEMENT9 %
- FINANCEMENT DES MISSIONS SOCIALES78 %



* Chiffres issus du Compte d'emploi des ressources

RESSOURCES

Les ressources issues de la générosité publique (dons, legs, assurances-vie) représentent cette année encore les produits les plus importants de l'ODP, soit 76% des ressources totales*. L'ODP enregistre à nouveau une hausse de ces ressources avec plusieurs legs et assurances-vie importants (+110%). Malgré une collecte morose pour l'ensemble du secteur caritatif, les campagnes d'appel à dons de l'ODP connaissent des résultats positifs auprès de ses donateurs fidèles (+8%), et plus encore concernant les dons en ligne (+26%). On notera plusieurs dons exceptionnels atteignant 400.000€ qui viennent compléter une année satisfaisante.

L'ODP bénéficie de la force du réseau sapeur-pompier et des **contributions des amicales et des unions départementales** qui organisent des événements, défis sportifs et autres collectes solidaires pour l'association. En 2024, l'ensemble des contributions des sapeurs-pompiers baisse de 5,5% mais on peut remarquer une hausse des recettes des manifestations et projets solidaires à l'initiative des sapeurs-pompiers, signe que de nombreux sapeurs-pompiers ont souhaité se mobiliser pour l'ODP. À noter : l'opération « Galettes pour l'ODP » a permis de lever 144 094€

*Ce ratio est obtenu en ajoutant aux produits liés à la générosité du public l'utilisation des fonds dédiés antérieurs, correspondant aux legs antérieurement acceptés et encaissés sur l'exercice, et en déduisant le report en fonds dédiés de l'exercice, correspondant aux legs acceptés sur l'exercice mais non encore encaissés.

DÉPENSES

Après une année 2023 qui a vu les dépenses liées aux prestations et allocations fortement augmenter, l'année 2024 a été celle de la stabilisation. Les aides financières sont restées quasiment stables entre 2023 et 2024 (+1%) après trois années d'augmentation des charges liées aux missions sociales. Il est à noter que le Noël de l'ODP a été reporté à début 2025, venant alléger les charges de l'année 2024. Ces chiffres témoignent d'un effort de maîtrise de ces coûts alors que le nombre de bénéficiaires augmente, après plusieurs années d'augmentation des prestations, allocations et des frais liés à l'organisation de séjours et d'événements.

Les **frais de recherche de fonds** sont restés stables entre 2023 et 2024. Malgré l'augmentation du prix de l'affranchissement, le choix a été fait de reconduire les campagnes d'appels à dons d'une année sur l'autre et de maîtriser les coûts (-5%). Ce choix a

cette année avec le soutien des boulangers-pâtisseries de toute la France. Ce chiffre est en constante hausse chaque année !

Les **subventions publiques** sont en légère hausse en 2024 après une année 2023 en retrait, et ce grâce à la mobilisation accrue des SDIS et collectivités locales.

Nous constatons par ailleurs une baisse de plus de 20% des ressources issues des **actions solidaires** portées par le grand public ou les entreprises, malgré le soutien fidèle de plusieurs grandes entreprises comme la GMF, la BFM, la CARAC, ou de nouvelles petites et moyennes entreprises souhaitant intégrer le soutien aux sapeurs-pompiers dans leur politique.

Les autres produits non liés à la générosité du public, en baisse de 12%, proviennent principalement des produits financiers. La poursuite de la diversification de ces derniers a permis d'atténuer la baisse des taux d'intérêt sur les marchés financiers. Par ailleurs, **l'utilisation des fonds dédiés antérieurs** correspond aux legs qui ont été validés par le Conseil d'Administration de l'ODP lors d'exercices précédents mais qui n'ont été encaissés qu'en 2024 à hauteur de 3 071 220 €.

produit des effets positifs au regard de l'augmentation des fonds levés grâce aux dons des particuliers, sans investissements supplémentaires.

Les **frais de fonctionnement** connaissent une légère hausse de 4%, mais restent maîtrisés et se maintiennent pour la troisième année consécutive sous la barre des 10% des dépenses globales de l'association. Comme les années précédentes, l'inflation impacte à la hausse les frais de déplacement et d'organisation des instances de l'ODP. Par ailleurs, l'intensification des investissements immobiliers génère des charges supplémentaires d'entretien et d'impôts fonciers. La masse salariale est demeurée stable.

Le report en fonds dédié de l'exercice est plus faible de 49% par rapport à 2023 et correspond aux legs acceptés par le Conseil d'Administration mais encaissés plus tard.

CONCLUSION

Après une année 2023 fragilisée par une légère baisse de la générosité globale du public, 2024 s'impose comme une année particulièrement satisfaisante pour l'ODP. La collecte de fonds affiche une stabilité positive sur les campagnes d'appel à dons et enregistre un record historique concernant les legs et assurances-vie.

Les instances de l'ODP sont parvenues à stabiliser les dépenses,

après plusieurs années de hausse liée à l'intensification des missions sociales, et ce malgré une augmentation constante du nombre de bénéficiaires.

Cette solidarité renouvelée permet d'aborder 2025 avec confiance, une année qui sera consacrée aux préparatifs du centenaire de l'ODP, célébré en 2026.

OPÉRATION « GALETTES POUR L'ODP » : UN SUCCÈS TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS

Cette opération s'est tenue pour la quatrième année consécutive en partenariat avec la Confédération nationale de la boulangerie-pâtisserie française, afin de lever des fonds pour l'ODP et faire connaître l'association. Pour chaque galette des rois vendue pendant la durée de l'opération, les artisans participants s'engagent à reverser 1€ à l'ODP. Les amicales de sapeurs-pompiers de toute la France se mobilisent pour faire connaître l'opération auprès des boulangers de leur secteur.

La bonne dynamique observée chaque année s'est confirmée en 2024 avec une opération particulièrement réussie : plus de 144.000€ ont été récoltés grâce au concours des sapeurs-pompiers de France et des boulangeries partenaires. Nous remercions chaleureusement l'ensemble des boulangeries ayant fait un don et les sapeurs-pompiers locaux pour avoir relayé l'opération dans leur département.



BILAN COMPTABLE SIMPLIFIÉ

Actif	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Passif	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Actif immobilisé	18 103 744 €	17 052 133 €	Fonds propres et réserves	34 784 367 €	32 900 073 €
Dont patrimoine immobilier	10 892 865 €	9 032 252 €	Fonds reportés (legs)	4 926 597 €	6 871 675 €
Dont biens reçus par legs	3 798 240 €	4 865 033 €	Provisions	204 172 €	262 338 €
Actif circulant	23 591 870 €	24 690 715 €	Dettes	1 708 762 €	1 708 762 €
Dont créances reçues par legs	1 605 748 €	2 368 092 €			
Dont valeurs mobilières de placement	17 816 436 €	20 630 379 €			
Total général	41 695 614 €	41 742 848 €	Total général	41 695 614 €	41 742 848 €

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement comptable en 2020, les legs acceptés mais non encore réalisés figurent simultanément à l'actif et au passif du bilan.

À la fin de l'année 2024, ces legs en attente de dénouement s'élèvent à 4,9 M€.

Par ailleurs, le projet d'investissement dans des logements étudiants destinés à nos pupilles s'est poursuivi, avec l'acquisition de sept nouveaux appartements en 2024 (six à Lyon et un à Paris).

Ce programme a entraîné une hausse de l'actif immobilisé, financée intégralement par les liquidités, réduisant ainsi l'actif circulant.

BÉNÉVOLAT ET DONS EN NATURE

Tous les administrateurs de l'ODP sont bénévoles. Ils représentent l'association sur l'ensemble du territoire et sont à l'écoute des orphelins, de leur famille et des sapeurs-pompiers rencontrant des difficultés.

En 2024, 1152 heures de bénévolat ont été effectuées. Sur la base du SMIC, la valorisation s'élève à 13 458 euros. A côté de cela, de nombreux sapeurs-pompiers oeuvrent bénévolement pour l'ODP et pour lesquels les heures représentent une quantité à la fois non quantifiable et non négligeable (réalisation d'événements caritatifs, lien avec les familles etc.). L'ODP a également bénéficié des prestations gratuites pour sa campagne d'affichage avec plus de 22 000 panneaux offerts dont la valorisation s'élève à un peu moins de 115 K€.

1 152 heures
de bénévolat ont été effectuées,
pour une valorisation de
13 458€

Campagne d'affichage :
22 000 panneaux
offerts
pour une valorisation
de plus de
115 000€

FONDS DE RÉSERVE

Il doit permettre à l'association de répondre à la totalité de ses engagements au profit de ses ayants-droit dans le cas d'une diminution importante de ses ressources.

Le résultat excédentaire de l'année 2024 vient augmenter ses réserves de 1,8 M€, portant ces dernières à un montant de 35 M€, soit l'équivalent de 3,5 années de financement de nos frais de fonctionnement et de nos missions sociales, dont le calcul se base sur le coût moyen d'accompagnement variant entre 1 100 € et plus de 3 000 €, en fonction des situations et de la durée de prise en charge allant de 5 à 14 ans.

Le fonds
de réserve
s'élève à
35 M€

Toutes les informations de ce document sont issues des rapports, moral, d'activité et financier de l'année 2024, disponibles sur le site internet de l'association (www.oeuvredespupilles.fr) ou obtenus sur simple demande écrite.



32 rue Bréguet
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 18 18

odp@pompiers.fr

www.oeuvredespupilles.fr



DON EN CONFIANCE

« L'Œuvre des Pupilles bénéficie de la reconnaissance « Don en Confiance » ».

Elle s'engage à respecter la charte de déontologie du Don en Confiance qui comprend 4 principes :

- Respect du donateur
- Transparence
- Recherche d'efficacité
- Probité et désintéressement